

SÉANCE SPÉCIALE DU 19 JUILLET 2021, 19 H.

Lundi, le 19 juillet 2021, se tient à la Place des Fondateurs, 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

Sont absents :	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Philippe Dufour

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue à la Place des Fondateurs, lundi, le 19^e jour de juillet 2021, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Congrès FQM.
- 3.0 Amélioration – 12^e chemin du lac Clair.
- 4.0 Adoption du Règlement 512.
- 5.0 Entretien des chemins d'hiver – Urbains, ruraux et de villégiature – Étude des soumissions.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 14^e jour du mois de juillet 2021.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

184-2021

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 juillet 2021, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Congrès FQM.
- 3.0 Amélioration – 12^e chemin du lac Clair.
- 4.0 Adoption du Règlement 512.

- 5.0 Entretien des chemins d'hiver – Urbains, ruraux et de villégiature – Étude des soumissions.
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 juillet 2021, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

185-2021

Congrès 2021 – Fédération québécoise des municipalités du Québec.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise 2 membres du conseil municipal (M. Germain Grenon et M. Richard Sirois) à assister au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des Congrès de Québec; que l'inscription soit faite, et que les dépenses inhérentes à cette activité soient présentées au comité de finance pour acceptation et remboursement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

186-2021

Amélioration – 12^e chemin du lac Clair.

CONSIDÉRANT la Politique d'adhésion, d'entretien et d'amélioration des chemins privés adoptée lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018;

CONSIDÉRANT la demande d'amélioration du 12^e chemin du lac Clair déposée par une majorité de propriétaires de ce chemin;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée selon la Politique adoptée;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires à cet effet.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le directeur des travaux publics, M. Marcel Paul, à procéder à certaines améliorations du 12^e chemin du lac Clair pour des coûts n'excédant pas 10 000 \$, et que les coûts inhérents soient répartis en taxation spéciale selon le Règlement 376 et ses amendements relatif à l'amélioration et l'entretien des chemins privés. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 04).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**